



Dossier de presse

Pose de la première pierre du futur palais de Justice de Paris - Batignolles

Mercredi 6 mai 2015



Un projet : de l'île de la cité aux Batignolles

- Restructuration des juridictions parisiennes
- Modernisation de la justice
- Immobilier et architecture
- Un bâtiment exemplaire

Un bâtiment : en transparence et ouverture

- Un concept architectural original
- Une exigence de développement durable
- Un architecte visionnaire

Un chantier : 2014/2017

- Préparation du terrain
- Réalisation de l'ensemble du bâtiment



■ **Un projet : de l'Ile de la Cité aux Batignolles**

Christiane Taubira, ministre de la Justice, garde des Sceaux, en présence d'Anne Hidalgo, maire de Paris posera la première pierre du futur palais de Justice de Paris mercredi 6 mai au cœur de la ZAC Clichy-Batignolles, Paris 17ème.

Le futur palais de Justice de Paris – Batignolles constitue un projet exceptionnel pour le ministère de la Justice. Il sera, dans le cadre de la Justice du 21^e siècle, emblématique des évolutions en matière d'accueil des justiciables et de nouveaux fonctionnements des juridictions pour un service public de la justice plus proche, plus efficace, plus protecteur.

Annoncé le 29 avril 2009 dans le cadre du projet d'aménagement du « Grand Paris », confirmé le 18 janvier 2013 par le Président de la République lors de l'audience solennelle de rentrée de la Cour de cassation, le projet d'implanter le futur palais de justice de Paris sur le site de la Zone d'Aménagement Concertée [ZAC] des Batignolles est le fruit d'un dialogue continu entre l'Etat et la ville de Paris.

Formalisée par la signature en 2009 d'un protocole d'accord, la collaboration ainsi instaurée a permis d'associer la ville de Paris aux différentes étapes du projet (études de faisabilité, commission architecturale...). Dans le même esprit, la ville de Paris a adapté l'aménagement de la ZAC Clichy-Batignolles et fait évoluer son plan local d'urbanisme pour permettre l'accueil et l'intégration du futur palais de Justice dans des conditions optimales.

● **Restructuration des juridictions parisiennes**

La construction du futur palais de Justice permettra le regroupement de l'ensemble des services du tribunal de grande instance (TGI) de Paris et de ses annexes actuellement réparties sur six sites. Seront aussi installés dans ce nouveau lieu le tribunal de police, le tribunal des affaires de sécurité sociale (TASS), les services de l'officier du ministère public.

Au total, près d'une trentaine d'entités seront regroupées dans la perspective d'une nouvelle communauté judiciaire.

● **Modernisation de la justice**

Le futur palais de Justice de Paris porte en lui-même, dans son aspect architectural et bâtiminaire, d'importants progrès par rapport à la situation actuelle tant pour les justiciables que pour les personnels et les auxiliaires de justice. Sa mise en service prévue à l'automne 2017, constituera un levier considérable pour l'évolution des pratiques professionnelles tant au bénéfice des usagers que des agents.

C'est ainsi que le nouveau tribunal de grande instance (TGI) de Paris sera le premier site expérimental du développement de Portalis, le portail qui permettra aux justiciables et aux auxiliaires de justice de saisir en ligne la justice et de suivre l'avancement des procédures. Une évolution incontournable de la Justice du 21^e siècle qui se généralisera.



© RPBW - L'Autre Image - Joachim Lézie-Cobert

● **Immobilier et architecture**

S'élevant à une hauteur de près de 160 mètres, l'édifice sera le plus haut immeuble de Paris après la tour Montparnasse. Parfaitement inséré dans le quartier des « Batignolles » (17^{ème} arrondissement), lui-même objet d'un projet urbain de grande ampleur, il offrira aux portes de la capitale une visibilité exceptionnelle pour la Justice.





● Un bâtiment exemplaire

Edifié dans un quartier remarqué pour sa qualité de vie et ses usages innovants en matière de développement durable, le futur palais de Justice offrira à ses utilisateurs des conditions de travail d'une grande qualité : séparation des espaces publics et tertiaires, sûreté renforcée, luminosité, sonorisation.

Le bâtiment sera lui-même modèle en matière d'accès des personnes handicapées et de performance énergétique.



© RPBW - L'Autre Image - Joachim Lézie-Cobert



Le futur palais de Justice de Paris : Chiffres clés

160 mètres de hauteur
38 étages
100 000 m² de planchers
62 000 m² de surfaces utiles
5 000 m² de salle des pas perdus
90 salles d'audiences
50 ascenseurs
38 guichets d'accueil
205 cellules de détention

■ Un bâtiment : en transparence et ouverture

● Un concept architectural original

Le nouveau palais de Justice de Paris est l'œuvre de l'architecte Renzo Piano. Le geste architectural est à la fois cohérent et élégant notamment dans son aspect extérieur où l'édifice s'intègre à la configuration du quartier tout en affirmant une identité propre forte.

Le bâtiment, immeuble de grande hauteur (160 mètres), présente un profil nord – sud très élancé s'inscrivant dans le prolongement de la diagonale du parc Martin Luther King. Les deux façades est et ouest possèdent des proportions plus importantes qu'atténue le choix d'une façade en verre, donnant une impression de transparence et de légèreté. Un ascenseur extérieur permet de se rendre au sommet du bâtiment. Il assume la verticalité de l'édifice d'une manière esthétique, tout en permettant aux utilisateurs du palais de Justice de bénéficier d'un panorama exceptionnel sur la capitale.

L'architecte a, par ailleurs, implanté trois terrasses arborées, introduisant un élément essentiel à la convivialité de l'édifice, conçu comme une ville verticale. Celles-ci sont composées d'arbres d'essences et de tailles diverses et participeront à l'environnement écologique du futur palais de Justice.





● Une exigence de développement durable

Le futur palais de Justice de Paris s'inscrit dans une démarche de développement durable au sein de l'éco-quartier. Il illustre un engagement fort de la personne publique, grâce à une conception architecturale inédite dont les terrasses arborées qui favoriseront la gestion des eaux pluviales. L'ensemble de la conception du bâtiment est orientée pour limiter les consommations d'énergie : les technologies de pilotage des équipements, les matériaux de construction utilisés, le recours à la ventilation naturelle minimisent fortement les consommations d'énergie à environ la moitié de celles des tours de bureaux construites en immeuble de grande hauteur à Paris.

● Un architecte visionnaire

Renzo Piano est né à Gênes en 1937 dans une famille de constructeurs. Il y noue des liens culturels et expressifs très forts avec la vieille ville, le port et le métier de son père qui guideront son regard sur la ville du futur. Diplômé architecte en 1964, il expérimente des structures légères, mobiles et temporaires. C'est en 1971, en collaboration avec Richard Rogers, qu'il remporte le concours pour le Centre Pompidou de Paris, ville dans laquelle il s'installe. En 2013, est inauguré à Paris la Fondation Jérôme Seydoux-Pathé qu'il a dessiné.

Renzo Piano a souhaité que le futur palais de Justice de Paris fasse appel aux énergies locales et renouvelables, bénéficie du réseau de chaleur de l'éco-quartier, de l'énergie solaire grâce aux nombreux panneaux photovoltaïques installés sur sa façade ou aux autres dispositifs de récupération de chaleur dans le souci constant de protection de la planète.



© RFBW - L'Autre Image - Joachim Lézie-Cobert



Le futur palais de Justice de Paris : une organisation

2 500 agents

8 500 personnes attendues chaque jour

Une bibliothèque – des espaces de lecture

Des lieux de restauration/une cafétéria

Des espaces de convivialité





■ Un chantier : 2014/2017

Depuis avril 2014, l'activité est intense sur le chantier et la construction du bâtiment s'achèvera par la livraison de l'édifice au 30 juin 2017. Son ouverture au public est programmée pour le dernier trimestre de cette même année.

● Préparation du terrain

Des injections ont été nécessaires pour la consolidation du terrain, le terrassement et la réalisation des fondations et de l'infrastructure. Elle s'est achevée à la fin de l'année 2014.

● Réalisation de l'ensemble du bâtiment

Elle a débuté en janvier 2015 et se déroulera sur une durée de 2 ans et demi environ.

Février 2015 : coulage du premier plot du radier

- il s'agit de l'assise du bâtiment coulé en 7 plots, son épaisseur peut aller jusqu'à 1,20 mètre pour une surface totale de 17 000m² et 16 500m³ de béton,
- pour réaliser le coulage des 3 400 m³ de béton du premier plot sur une durée de 16 h, les équipes ont eu recours à :

- 6 pompes automotrices,
- 3 grues à tour,
- 5 centrales à béton, plus de 30 camions toupies par heure.

L'ensemble du radier est maintenant coulé.

Le constructeur réalise en ce moment les noyaux de la tour, structures verticales sur lesquelles viendront se connecter les différents étages du bâtiment.

Le noyau principal s'élèvera à 160 mètres de haut dès le mois de novembre 2015.

Ces noyaux aux dimensions très importantes sont élaborés suivant la technique du « coffrage glissant », qui permet une cadence d'exécution très élevée : au rythme de 1,50 m par jour.

Parallèlement, les équipes sur le chantier réalisent l'ensemble des sous-sols: deux niveaux sur les trois que compte le bâtiment sont déjà bien avancés.



crédits photos : Laurent BLOSSIER





crédits photos : Laurent BLOSSIER



L'ouverture du nouveau palais de Justice de Paris assurera une meilleure qualité du service rendu aux justiciables, répondra à l'augmentation de l'activité

judiciaire, renforcera son efficacité, optimisera l'utilisation des nouvelles technologies, facilitera la tâche des équipes judiciaires et des auxiliaires de justice, garantira la sûreté et la sérénité indispensables à l'exercice d'une justice efficace. Tels sont les défis auxquels répondra le futur Palais de Justice de Paris situé aux Batignolles.



Le futur palais de Justice de Paris : Chiffres clés

1 200 compagnons de pointe
120 encadrants
92 000 m³ de béton
12 000 tonnes d'aciers
Des cadences à **400 m³** par jour de béton
24 000 tonnes de charpentes



Contacts presse – Cabinet de la Garde des sceaux : 01 44 77 22 02
Courrier électronique : secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr



www.justice.gouv.fr
[@justice_gouv](https://twitter.com/justice_gouv)